



TRECENTO

A S S E T M A N A G E M E N T

Politique d'Engagement et Rapport d'Engagement 2020

Trecento Santé ISR

Trecento Robotique ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Préambule

Les mutations économiques, sociétales et climatiques obligent aujourd'hui l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, émetteurs, régulateurs, pouvoirs publics, ONG...) à une responsabilisation et à une prise de conscience collective en matière de politique d'investissement durable.

Depuis la création de Trecento AM en 2011, l'analyse des aspects de la gouvernance des émetteurs a fait partie intégrante de la méthodologie d'analyse fondamentale. Pour approfondir son approche d'investisseur responsable de long terme, Trecento AM a décidé dès 2015 de formaliser une démarche en ce sens en devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG dans le processus décisionnel de sélection des investissements. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, lequel invite les entreprises à intégrer dans leurs activités et leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En 2019, Trecento AM a décidé de renforcer sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients. L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont obtenu le Label ISR le 6 mars 2020.

Ce document a pour objectif de présenter notre politique d'engagement actionnarial ainsi que les leviers utilisés pour inciter les émetteurs à intégrer davantage les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de développement et les encourager à être transparentes au regard de leur performance extra-financière.

Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Trecento AM : <http://www.trecento-am.com/>

1. Principes et objectifs

En 2019, Trecento AM a défini une nouvelle stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) en renforçant sa démarche d'intégration et d'analyse des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la sélection des investissements, applicable aux OPC Trecento Santé ISR (toutes parts confondues : FR0011319664 ; FR0013224391 ; FR0013224409 ; FR0013392461) et Trecento Robotique ISR (toutes parts confondues : FR0013219490 ; FR0013219482 ; FR0013282001 ; FR0013281995). Ces deux fonds sont en cours de labellisation ISR (label d'Etat français) et se conforment à ce titre aux exigences du label.

Dans ce cadre, Trecento AM s'est doté d'une politique d'engagement actionnarial pour inciter les émetteurs à intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le cadre de leur stratégie de développement et les encourager à améliorer leurs pratiques dans la durée.

La politique d'engagement de Trecento AM a un triple objectif :

- Engager un dialogue constructif et sur la durée avec les émetteurs sur l'importance d'intégrer les critères ESG dans le cadre de leur activité et stratégie de développement ;
- Encourager les émetteurs à être transparents et à publier leurs démarches et politiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ainsi que de performance extra-financière ;
- Echanger avec les émetteurs afin d'identifier et évaluer les actions entreprises et les progrès effectués par l'émetteur au regard d'un ou plusieurs indicateurs ESG particulier(s) ou d'une ou plusieurs controverse(s).

2. Moyens et mise en œuvre

Notre politique d'engagement se structure autour de 3 champs d'actions :

- Dialogue avec les émetteurs : les Gérants et Analystes financiers de Trecento AM ont très régulièrement des réunions (réunions physiques, conférences, échanges téléphoniques ou par email) avec le management ou le département Relations Investisseurs des sociétés dans lesquels ils envisagent d'investir pour le compte des clients et investisseurs de Trecento AM. Ces réunions permettent d'aborder et de suivre les sujets stratégiques concernant le développement de politiques en lien avec les critères ESG (mise en place de politique de non-discrimination à l'embauche ; parité H/F au sein du conseil d'administration ; prise en compte du facteur Climat et de la transition énergétique dans la conception des produits ; etc). Elles permettent donc de suivre également les controverses et d'évaluer les réponses et actions initiées par l'émetteur pour y faire face.

- Initiatives collectives : compte-tenu de la taille des encours (inférieurs à 500M€) et du positionnement des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR (majoritairement sur des sociétés à grande capitalisation boursière), rejoindre des initiatives collectives représente pour Trecento AM un levier important afin de participer à la croissance de l'intégration des critères ESG par les émetteurs et à l'amélioration des pratiques de place. Signataire des PRI depuis 2015, Trecento AM se réfère et axe en partie sa stratégie ISR sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les 10 principes du Pacte Mondial relèvent notamment des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement, ainsi que de la lutte contre la corruption.
- Politique de vote : Trecento AM a renforcé sa politique de vote pour allier l'approche ISR / ESG de Trecento AM avec les recommandations de l'Association Française de la Gestion Financière. Vous pouvez consulter et télécharger notre politique d'exercice des droits de vote sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : <http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/>

3. Périmètre

Le champ d'application de notre politique d'engagement s'étend à toutes les sociétés en portefeuille pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, ainsi qu'à toutes les sociétés des univers d'investissement Santé et Robotique susceptibles d'entrer en portefeuille à l'issue d'une analyse fondamentale et extra-financière.

Les engagements pris par Trecento AM dans le cadre d'initiatives collectives concernent l'ensemble des sociétés des univers d'investissement (Santé et Robotique).

4. Communication sur nos actions et suivi

Notre politique d'engagement est mise à jour au minimum une fois par an ou lorsqu'une modification de la politique intervient (exemple : signature d'une initiative collective et internationale impliquant une obligation de reporting spécifique).

Nous publions notre politique et rapport d'engagement (voir ci-dessous), ainsi que l'ensemble de nos documents relatifs à l'investissement socialement responsable (incluant notamment notre rapport sur notre politique d'exercice des droits de vote) sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/>

Le suivi de nos actions est formalisé de différentes manières :

- **Dialogue avec les émetteurs** : les sujets ESG évoqués avec les émetteurs participent à la mise à jour de leur note ESG dans le cadre de notre politique d'intégration ESG et de sélection des investissements (formalisation à travers le questionnaire ESG propriétaire de Trecento AM). En effet, la note ESG des émetteurs a un impact potentiel sur leur

éligibilité et pondération au sein de nos fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique. D'autre part, le dialogue avec les émetteurs au regard de sujets ESG spécifiques et/ou sensibles font l'objet d'un compte-rendu écrit et/ou oral lors des comités d'investissement.

- Suivi des controverses : Trecento AM a formalisé un outil de suivi, sous forme d'une base de données, permettant d'identifier, répertorier, caractériser et suivre les controverses impactant les sociétés constituant les portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR. La gravité des controverses est étudiée, ainsi que les réponses et actions initiées par l'émetteur pour y faire face.
- Initiatives collectives : le suivi des initiatives est formalisé dans le rapport d'engagement, publié chaque année.
- Vote : les votes effectués par Trecento AM lors des assemblées générales d'actionnaires font l'objet d'un rapport de politique de vote, publié chaque année.

5. Rapport d'engagement 2020

Le rapport d'engagement, publié chaque année, a pour objectif de présenter les résultats de la mise en œuvre de notre politique d'engagement.

Il présente notamment les changements concernant la politique d'engagement, ainsi que les actions qui ont été entreprises en lien avec celle-ci (dialogue avec les émetteurs ; suivi des controverses ; initiatives collectives ; rapport de politique de vote).

a. Politique de vote

En 2020, Trecento AM a participé à 41 assemblées générales et 1 assemblée générale extraordinaire :

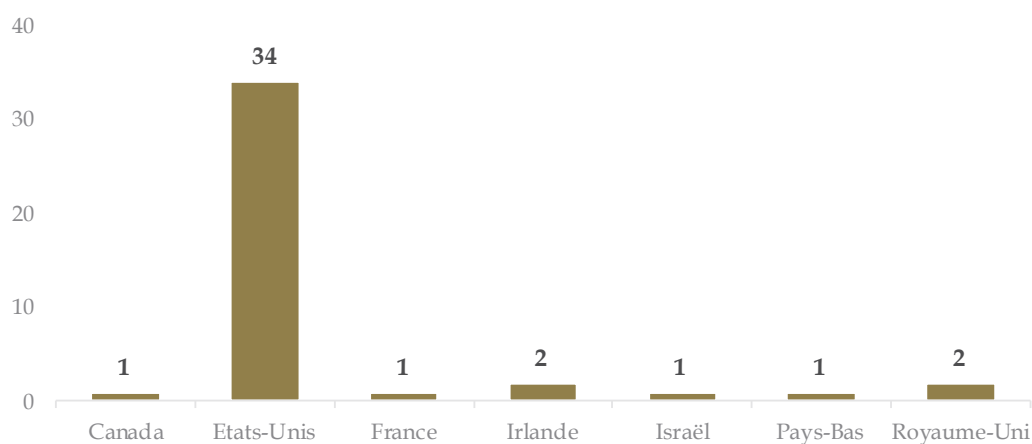
- 21 assemblées générales pour Trecento Santé ISR (représentant 48,2% des encours au 31/12/2019) : Merck & Co, UnitedHealth Group, Johnson & Johnson, Stryker Corp, AstraZeneca Plc, Medtronic, Cigna Corp, CVS Health Corp, Eli Lilly & Co, Bristol-Myers Squibb Co, Abbott Laboratories, AbbVie Inc, Boston Scientific Corp, BioMarin Pharmaceutical Inc, Alexion Pharmaceuticals, IQVIA Holdings Inc, Vertex Pharmaceuticals Inc, Thermo Fisher Scientific Inc, Intuitive Surgical Inc, Omnicell Inc, Illumina ;

Remarque : dans les 20 premières positions du fonds Trecento Santé ISR au 31/12/2019, Trecento AM n'a pas voté pour 3 d'entre elles. Il s'agit de la société suisse Roche Holding AG pour laquelle nous détenons les actions sans droit de vote, la société américaine Becton Dickinson and Co pour laquelle l'AG était planifiée le 28/01/2020 (Trecento Santé ISR a été labellisé ISR le 06 mars 2020

et l'implémentation de la nouvelle politique de vote s'est achevée fin janvier) et enfin la société américaine Allergan Plc qui a été rachetée par AbbVie en mai 2020.

- 20 assemblées générales et 1 assemblée générale extraordinaire pour Trecento Robotique ISR (51,3% des encours au 31/12/2019) : Cerence Inc, Dassault Systemes SA, Trimble, Thermo Fisher Scientific Inc, TE Connectivity Ltd, Nice Ltd, Roper Technologies Inc, Amazon.com Inc, Stryker Corp, Omnicell Inc, ATS Automation Tooling Systems Inc, Teladoc Health Inc (1 AG et 1 AGE), Teledyne Technologies Inc, Smith & Nephew, Fugro NV, Intuitive Surgical Inc, Aptiv Plc, Illumina, Nuance Communications Inc, KLA-Tencor Corp.

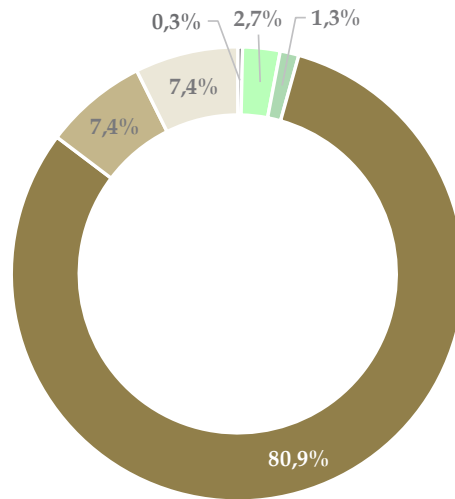
Répartition géographique des AG/ AGE pour Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR



En 2020, au titre des 42 AG/ AGE, Trecento AM a exprimé ses opinions sur 576 résolutions :

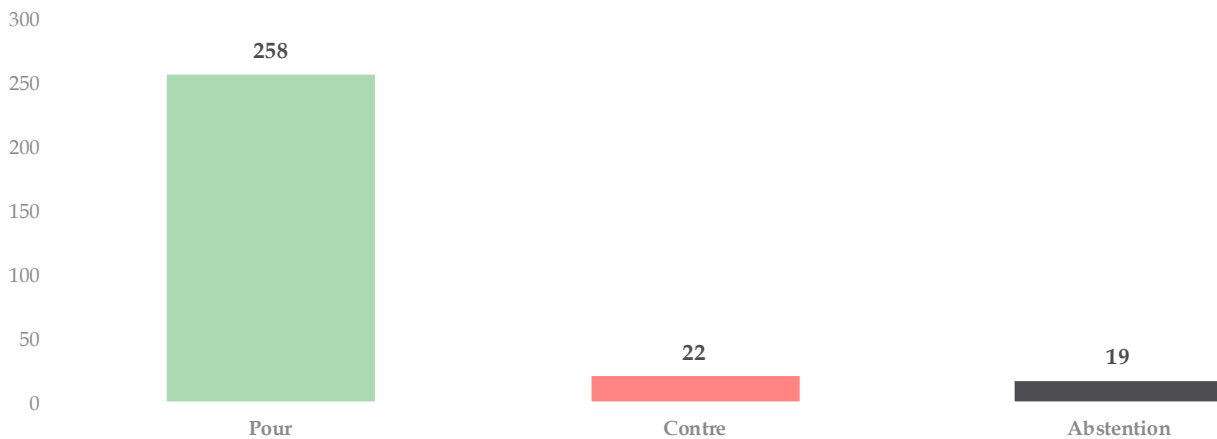
- Trecento Santé ISR : 299 résolutions, dont une majorité (~81%) concernent le thème « Nomination des administrateurs et mandataires sociaux ». Nous avons voté favorablement (« Pour ») aux résolutions dans 86,3% des cas (258) et négativement (« Contre ») dans 7,4% des cas (22). Nous nous sommes abstenus dans 6,4% des cas (19).

Répartition des résolutions TS ISR par thème (%)



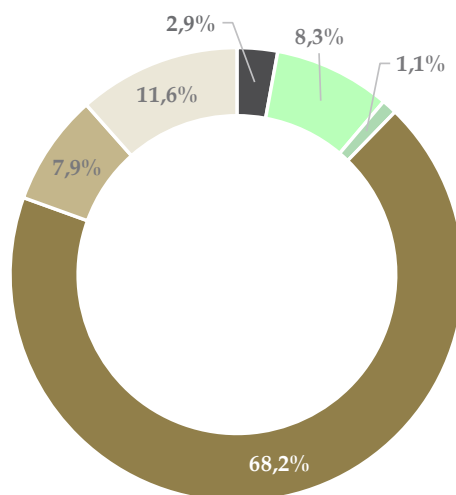
- Approbation des comptes
- Droits des actionnaires minoritaires
- Nomination et rémunération des commissaires aux comptes et auditeurs
- Opérations financières
- Nomination des administrateurs et mandataires sociaux
- Autres résolutions (dont résolutions d'actionnaires)

Répartition des votes aux résolutions pour Trecento Santé ISR



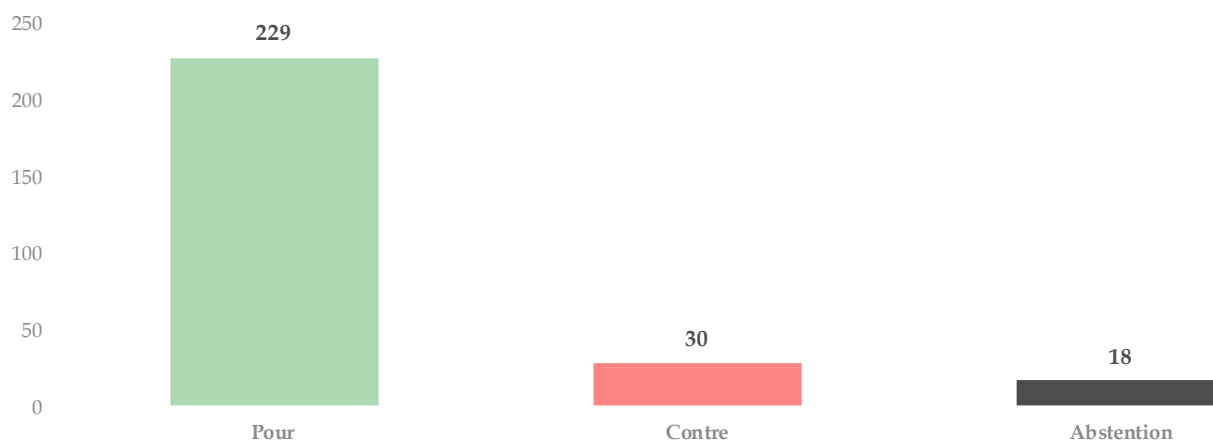
- Trecento Robotique ISR : 277 résolutions, dont une majorité (~68%) concernent le thème « Nomination des administrateurs et mandataires sociaux ». Nous avons voté favorablement (« Pour ») aux résolutions dans 82,7% des cas (229) et négativement (« Contre ») dans 10,8% des cas (30). Nous nous sommes abstenus dans 6,5% des cas (18).

Répartition des résolutions TR ISR par thème (%)



- Approbation des comptes
- Droits des actionnaires minoritaires
- Nomination et rémunération des commissaires aux comptes et auditeurs
- Opérations financières
- Nomination des administrateurs et mandataires sociaux
- Autres résolutions (dont résolutions d'actionnaires)

Répartition des votes aux résolutions pour Trecento Robotique ISR



Le récapitulatif de nos votes aux assemblées générales/extraordinaires est publié sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : <http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/>

Pour l'exercice 2021, nous avons apporté une modification au sein de la politique de vote. En lien avec le scandale Wirecard en 2020, nous avons ajouté dans la rubrique « Nomination et rémunération des commissaires aux comptes et auditeurs » le principe suivant : Trecento AM s'oppose (ou à minima s'abstient) au renouvellement du ou des commissaire(s) aux comptes lorsque la relation d'affaires excède 25 ans. Bien que les notions d'expérience et d'expertise soient liées en partie à la durée de la relation d'affaires entre le ou les commissaire(s) aux

comptes avec l'émetteur, nous estimons que le caractère d'indépendance est amoindri au-delà de cette échéance.

b. Dialogue avec les émetteurs

Remarque au regard de l'épidémie de Covid-19 : la crise sanitaire a eu un impact significatif en 2020 sur nos actions en matière de politique d'engagement actionnarial. Pour cause, le nombre de réunions avec les émetteurs a drastiquement diminué. Les réunions physiques ont pour la grande majorité été remplacées par des conférences et réunions virtuelles. En dépit de leurs nombreux avantages, les réunions virtuelles ont aussi pour effet d'augmenter le nombre d'intervenants côté investisseurs, limitant alors le potentiel de prise de parole sur les sujets ESG. Trecento AM a néanmoins participé à des sessions virtuelles dédiées (8) et a pour objectif d'élever significativement ce niveau en 2021.

c. Gestion des controverses

En 2020, Trecento AM a identifié 55 controverses sur les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR :

Récapitulatif annuel 2020	Trecento Santé ISR	Trecento Robotique ISR
Nombre de controverses	49	20
- Controverse(s) de degré 1	41	12
- Controverse(s) de degré 2	3	3
- Controverse(s) de degré 3	3	1
- Controverse(s) non classifiée(s)	2	4

- **Trecento Santé ISR** : 49 controverses identifiées sur 21 sociétés. Sur les 49 controverses, 41 sont de degré 1, 3 sont de degré 2, 3 sont de degré 3 et 2 ne sont pas encore classifiées en raison de l'incertitude concernant la réalité des faits reprochés et de l'absence de poursuites judiciaires/administratives à ce stade.

Controverse(s) de degré 3 (pondération limitée à 2% de l'actif net du fonds) :

Les 3 controverses identifiées en 2020 concernent le même émetteur. Il s'agit de la société pharmaceutique américaine Johnson & Johnson :

- **Affaire du Risperdal** : en octobre 2019, la société et sa filiale Janssen Pharmaceuticals ont été attaquées devant le Tribunal des plaintes courantes de Philadelphie (Etats-Unis) par un patient affirmant que le traitement Risperdal, prescrit pour traiter la schizophrénie et les troubles bipolaires, lui avait fait pousser la poitrine. Johnson & Johnson a initialement été condamnée à une amende de \$8Mds mais a fait appel en janvier 2020. Cette amende a été drastiquement réduite à \$6,8M par un juge de Pennsylvanie (Etats-Unis) ;

- Affaire du Talc : en juillet 2018, Johnson & Johnson a été condamnée à verser \$4,69Mds dans un procès intenté par 22 femmes et leur famille, qui accusent le groupe d'avoir commercialisé un produit à base de talc ayant provoqué des cancers. En juin 2020, un tribunal dans le Missouri (Etats-Unis) a réduit le montant de l'amende à \$2,11Mds. Johnson & Johnson a décidé de faire appel de cette décision, bien que le montant ait été réduit. En octobre 2020, Johnson & Johnson a accepté de payer \$100M pour mettre fin à plus de 1 000 poursuites. Le groupe fait toujours face à environ 25 000 plaintes mais maintient néanmoins que son produit à base de talc (poudre pour bébé) est sécurisé ;
- Crise des opioïdes : en 2019, Johnson & Johnson a été condamnée par un tribunal d'Oklahoma (Etats-Unis) à payer une amende de \$572M au titre de sa responsabilité dans la crise des opioïdes qui a provoqué la mort de milliers de personnes par overdose aux Etats-Unis. Plus de 2 000 plaintes en cours étaient recensées à ce moment. L'amende a finalement été réduite à \$465M en novembre 2019 mais le groupe a tout de même fait appel de cette décision. En décembre 2020, le procureur général d'Oklahoma a demandé à la Cour Suprême de condamner Johnson & Johnson à payer une amende d'environ \$9,3Mds (ou \$465M/an pendant 20 ans) pour couvrir les coûts anticipés de résolution de cette crise.

- **Trecento Robotique ISR** : 20 controverses identifiées sur 15 sociétés. Sur les 20 controverses, 12 sont de degré 1, 3 sont de degré 2, 1 est de degré 3 et 4 ne sont pas encore classifiées en raison de l'incertitude concernant la réalité des faits reprochés et de l'absence de poursuites judiciaires/administratives à ce stade.

Controverse(s) de degré 3 (pondération limitée à 2% de l'actif net du fonds) :

- STMicroelectronics – décès d'un salarié (controverse détectée lors de l'analyse ESG réalisée en 2020) : en 2017, STMicroelectronics avait enregistré le décès d'un de ses salariés, à la suite de complications médicales en lien avec un contact avec un produit chimique (tétraméthylammonium hydroxyde) sur le site d'Ang Mo Kio à Singapour. En 2018, les autorités locales avaient conclu que la mort du salarié était directement liée à son lieu de travail, impliquant donc la responsabilité de STMicroelectronics.

En 2021, nous avons notre méthodologie d'affectation des malus de pondération :

Nous avons doublé les malus de pondération :

- Degré 1 : 50 bps contre 25 bps précédemment
- Degré 2 : 100 bps contre 50 bps précédemment
- Degré 3 : 200 bps contre 100 bps précédemment

Ce malus de pondération est applicable au pourcentage maximum (de l'actif net du fonds) de détention d'un émetteur au sein des portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, soit 4%, conformément au DICI/Prospectus des fonds.

Par ailleurs, nous avons ajouté la règle selon laquelle les Gérants ont un mois à compter de la constatation du dépassement des limites de pondération liées aux controverses pour se conformer à celles-ci. Nous avons à ce titre ajouté dans nos contrôles le respect de ces limites. Tout dépassement supérieur à un mois sera répertorié comme un incident de gestion, auquel cas le Gérant doit immédiatement se conformer aux limites et également justifier ce dépassement dans un fichier dédié.

d. Initiatives collectives

Compte tenu de la taille de la société et des effectifs de Trecento AM, nous n'avons engagé qu'une procédure liée à une initiative collective, celle de devenir signataire du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Celle-ci pousse les entreprises et signataires à aligner leurs stratégies et opérations sur les principes universels des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser la société. Néanmoins, la taille des effectifs de Trecento AM était trop faible et en-dessous du minimum requis.

Rejoindre des initiatives collectives fait partie de nos axes d'amélioration et de progression.

Mentions Légales

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Il ne constitue en aucun cas, une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur d'en évaluer les risques et de s'assurer que cette décision correspond à ses objectifs, son expérience et sa situation patrimoniale.

Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif. Elles sont élaborées à partir de sources que Trecento Asset Management estime dignes de confiance, et ne sauraient être garanties par elle quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou exhaustivité.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Trecento AM.

Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement en produits financiers peut comporter des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Il est de votre responsabilité de considérer les impacts juridiques ou fiscaux consécutifs à l'investissement ainsi que de toute restriction éventuelle prévue par les lois et règlements qui vous sont applicables. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Ce document n'est pas destiné aux investisseurs ayant la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine et reprise dans le Prospectus des Fonds) et dans les conditions prévues par le Prospectus des Fonds.

Toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord préalable de Trecento Asset Management.

Trecento Asset Management - SAS au capital de 300 000 euros

Siège social : 19 rue de la Paix – 75002 Paris

R.C.S. Paris : 538 141 334

Agrément AMF : GP-12000002 du 16 janvier 2012

Téléphone : 01 57 13 55 55 - contact@trecento-am.com